Image not found or type unknown

# Rixe dans un bar -> aggression par le tenancier

Par **Venitien**, le **09/01/2016** à **11:34**

Bonjour,

Je désire exposer ma situation afin de savoir si il faut que je dépose plainte pour coup et blessures.
L'autre soir, dans un bar, je commence une rixe verbale avec une femme. Je l'ai par hasard insulté sans raison (et le regrette sincèrement, je n'avais pas à le faire). Elle brûle la manche de ma chemise avec une bougie, ce qui me contrit. Je la laisse et elle revient plus tard pour se justifier. Nous avons un différent et elle finit par me déchirer ma chemise, ce à quoi je la gifle spontanément en réponse. Le barman me sors par la force, ce à quoi j'obtempère. Sur le trottoir, il prend son élan et le frappe au visage (parce qu'il s'est avéré que la femme était sa cousine), sans avoir moi-même fait preuve de violence à ce moment-là. J'ai à présent un coquard.

Je suis conscient de ma part de faute et regrette l'incident (et suis prêt à oublier la dégradation de bien d'autrui), mais estime que le barman n'avait pas le droit de me frapper alors que nous étions dehors et que j'obtempérais.

Suis-je en droit de porter plainte ? Et est-ce dans mon intérêt ? Si oui, que dois-je faire et que se passera-t-il ? Note: l'incident s'est passé en Belgique.

En vous remerciant !

Par **Sleeper**, le **09/01/2016** à **16:11**

Bonjour,

"Je suis conscient de ma part de faute et regrette l'incident (et suis prêt à oublier la dégradation de bien d'autrui), mais estime que le barman n'avait pas le droit de me frapper alors que nous étions dehors et que j'obtempérais. "

Vous n'aviez pas non plus le droit de gifler et d'insulter une femme. Je ne connais guère les lois belges mais à votre place j'éviterais la voix judiciaire sous peine de récolter des soucis supplémentaires (autres qu'un œil au beurre noir visiblement mérité).

Par **Venitien**, le **09/01/2016** à **20:49**

Monsieur Sleeper,

Comprenant votre réaction, j'attendais de ce forum une réponse informative quand à savoir quels sont droit (car je ne peux croire qu'il eut été en raison aux yeux de la loi) et non quand à l'appréciation par le politiquement correct.

Mais je vous remercie pour votre conseil.

Par **ckonig**, le **10/01/2016** à **09:29**

Il me semble que vous êtes le principal responsable des faits, aller en justice avec vos arguments me semble bien mince, certes il n'aurais pas dû vous frapper et vous pourriez déposer plainte contre lui (y avait-il des témoins?), mais sa cousine pourrait certainement faire de même contre vous, ça tombe sous le sens (il y aura certainement des témoins de votre violence). Et puis pensez que vous avez frappé une femme en public, ça ne plaide certainement pas en votre faveur.

Par **Sleeper**, le **10/01/2016** à **09:57**

"Monsieur Venitien"

Il n'y a pas de "politiquement correct" dans ma réponse que je me fais un plaisir de vous répéter plus clairement. Libre à vous d'aller en justice, mais étant donné les agressions dont vous vous êtes rendu coupable vous risquez des sanctions supplémentaires.

Et comme nous sommes sur un forum public et que je suis libre d'ajouter mon opinion : j'espère que vous réfléchirez désormais à deux fois avant d'"insulter sans raison" et de "gifler spontanément" les gens dans un bar.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés